

## « Stop & Start » pour véhicules ferroviaires

### **1. Secteur d'application**

Les véhicules ferroviaires dédiés aux opérations de fret, de travaux sur voies ou de manœuvres/triage.

### **2. Dénomination**

Mise en place d'un système « Stop & Start » neuf, sur un véhicule ferroviaire fonctionnant au diesel et dédié aux opérations de fret, de travaux sur voies ou de manœuvres/triage.

Le système « Stop & Start » est un système qui permet l'arrêt automatique du moteur lorsque l'engin est à l'arrêt et le moteur au ralenti. L'arrêt automatique est programmé pour que ces conditions n'excèdent pas 15 minutes. Le redémarrage du moteur est rendu possible par actionnement volontaire de l'opérateur.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne l'installation d'un système « Stop & Start » neuf, ses marque et référence, son numéro de série unique et le numéro d'immatriculation EVN du véhicule ferroviaire sur lequel il est installé.

Les documents justificatifs spécifiques à l'opération sont :

1) Une photographie lisible de la plaque constructeur du système « Stop & Start », avec les indications minimales suivantes :

1.1-La raison sociale et l'adresse complète du fabricant du système « Stop & Start » et, le cas échéant, de son mandataire ;

1.2-Le numéro de série du système « Stop & Start » ;

1.3-Le numéro EVN du véhicule ferroviaire sur lequel le dispositif est installé.

1.4-L'année de construction du système « Stop & Start », à savoir l'année au cours de laquelle le processus de fabrication a été achevé.

Une copie papier ou numérique lisible de cette photographie peut être acceptée.

2) Un relevé du nombre total d'heures de fonctionnement du système « Stop & Start » actif et du nombre total d'heures de fonctionnement du moteur du véhicule ferroviaire, sur le territoire français, établi par le gestionnaire ou l'exploitant du véhicule ferroviaire sur une période maximale de 6 mois consécutifs. Le relevé précise, en outre, le numéro EVN du véhicule ferroviaire, les dates d'utilisation du véhicule, le temps journalier de fonctionnement du véhicule journalier exprimé en minute, le temps de fonctionnement journalier du moteur du véhicule exprimé en minutes, le temps journalier de fonctionnement du système « Stop & Start », la date de début et de fin du relevé.

Il y a activation du système « Stop & Start » dès lors que ce système procède à l'arrêt du moteur. La durée pendant laquelle le système « Stop & Start » est considéré comme actif est la durée s'écoulant entre un arrêt du moteur déclenché par le système et le redémarrage du moteur. Cette durée n'est pas comptabilisée si l'arrêt du moteur déclenché par le système est définitif pour la journée considérée.

La date d'achèvement de l'opération est la date de fin du relevé susmentionné.

Le délai entre la date de preuve de réalisation et la date d'achèvement de l'opération est au maximum de 18 mois.

#### 4. Durée de vie conventionnelle

24 ans.

#### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Types de véhicule ferroviaire	Montant en kWh cumac		Nombre total d'heures de fonctionnement du moteur du véhicule ferroviaire indiqué dans le relevé
Fret	<b>800</b>	X	N
Travaux sur voies	<b>1 800</b>		
Manœuvre/ triage	<b>950</b>		

**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-125,  
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

**A/ TRA-EQ-125 (v. A38.1): Mise en place d'un système « Stop & Start » neuf, sur un véhicule ferroviaire fonctionnant au diesel et dédié aux opérations de fret, de travaux sur voies ou de manœuvres/triage.**

\*Nom de l'entreprise exploitant le véhicule ferroviaire : .....

\*Adresse de l'entreprise exploitant le véhicule ferroviaire : .....

Complément d'adresse : .....

\*Code postal : .....

\*Ville : .....

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ...../...../.....

\*Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ...../...../.....

\* Référence de la preuve de réalisation (ex : facture) : .....

\*Date d'achèvement de l'opération (date de fin du relevé du nombre d'heures de fonctionnement du moteur) :  
...../...../.....

NB : La période couverte par le relevé est au maximum de six mois consécutifs. Le délai entre la date de preuve de réalisation et la date d'achèvement de l'opération est au maximum de 18 mois.

Sur la période couverte par le relevé :

\* Nombre d'heure de fonctionnement du moteur du véhicule ferroviaire : ..... heures

\*Nombre d'heures de fonctionnement du système « Stop & Start » actif : ..... heures

\*La véhicule ferroviaire est un véhicule qui fonctionne au diesel :  OUI  NON

\*Le véhicule ferroviaire est dédié aux opérations de : *(une seule case à cocher)*

Fret

Travaux sur voies

Manœuvre/ triage

\*Nom et adresse du fabricant, ou de son mandataire, du système « Stop & Start » : .....

.....

Complément d'adresse : .....

\*Code postal : ..... \_ \_ \_ \_ .

\*Ville : .....

\*N° de série du système « Stop & Start » : .....

\*N° EVN du véhicule ferroviaire sur lequel le système « Stop & Start » est installé : *(18 chiffres)*

\_ \_ \_ - \_ \_ \_ - \_ \_ - \_ \_ \_ \_ \_ - \_ \_ \_ \_ - \_ \_ \_ - \_ \_ \_

\*L'année de construction du système « Stop & Start », à savoir l'année au cours de laquelle le processus de fabrication du système « Stop & Start » a été achevé : \_ \_ \_ \_

**Annexe 2 à la fiche d'opération standardisée TRA-EQ- 125,  
définissant le contenu du tableau récapitulatif des opérations d'économies d'énergie**

Raison sociale du demandeur	SIREN du demandeur	Référence EMMY de la demande	Référence interne de l'opération	Numéro de série du système Start & Stop	Adresse de l'entreprise exploitant le véhicule ferroviaire

Suite du tableau

Code postal de l'entreprise exploitant le véhicule ferroviaire	Numéro EVN du véhicule ferroviaire	Raison sociale du bénéficiaire de l'opération	SIREN	Adresse du siège social du bénéficiaire de l'opération

Suite du tableau

Code postal sans CEDEX	Ville	VOLUME CEE "hors précarité énergétique" (kWh cumac)	VOLUME CEE "précarité énergétique" (kWh cumac)	Référence de la fiche d'opération standardisée	Date d'engagement de l'opération

Suite du tableau

Date d'achèvement de l'opération	Nature de la bonification	SIREN du professionnel	RAISON sociale du professionnel	SIREN du sous-traitant	Raison sociale du sous-traitant	Nature du rôle actif et incitatif